

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



DATE de CONVOCATION
20 SEPTEMBRE 2018

DATE d'AFFICHAGE
3 OCTOBRE 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 31
Votants : 35

L'an deux mille dix-huit,
le 25 septembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Billiers en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Alain DANIEL, - Jean-Claude FOU CRAUT, - Mme Yvette LOUER, - M. Pierre PRAT.

M. Jean-François BREGER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

M. Jean-Claude FOU CRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bertrand ROBERDEL a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°101-2018 –FINANCES - BUDGET ANNEXE SPANC (403) – DECISION MODIFICATIVE N°1

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle que, par délibération n°33-2018 en date du 10 avril 2018, le Conseil Communautaire a adopté le budget primitif 2018 du budget annexe SPANC.

Il précise qu'il convient de procéder à un réaffectation de crédits budgétaires nécessitant une décision modificative de ce budget, en raison de la modification du fonctionnement du service. Suite au départ du technicien en charge des contrôles de la régie le 31 aout, il a été décidé de ne pas procéder à son remplacement dans l'attente des conclusions de l'étude sur le transfert des compétences Eau et Assainissement et de recourir à un prestataire privé pour la réalisation des contrôles précédemment réalisés par ce technicien. Il convient donc de diminuer les crédits ouverts au chapitre 012 « Charges de personnel » et d'augmenter les crédits ouvert au chapitre 011 « Charges à caractère général ».

Envoyé en préfecture le 03/10/2018

Reçu en préfecture le 03/10/2018

Affiché le

ID : 056-200027027-20180925-DM1_SPANC-BF

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
611 - Sous-traitance	29 000 €		
Chapitre 011 - Charges à caractère général	29 000 €		
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	-29 000 €		
Chapitre 012 - Charges de personnel	-29 000 €		
Total Dépenses de fonctionnement	0 €	Total Recettes de fonctionnement	0 €

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget annexe SPANC (403), telle que présentée ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le *3 octobre 2018*
Le Président,